
LE SYSTÈME HYPOTHÉTIQUE DE L'ARABE DE TRIPOLI (LIBYE)

Christophe PEREIRA

Résumé : Dans le parler arabe de Tripoli contemporain, les protases peuvent être introduites par Ø, *ka*, *kān*, *kāna*, *law* et *law-kān*. Ces marqueurs peuvent être combinés à une multitude de formes verbales dans les protases et les apodoses : formes participiales, suffixales, préfixales (préverbées ou non) ; les apodoses peuvent aussi contenir un verbe à l'impératif et les propositions peuvent être averbales. Quels degrés d'hypothéticité sont exprimés à travers ces diverses combinaisons ? L'examen de soixante-dix énoncés a montré que les conjonctions ne semblent pas distinguer les degrés d'hypothéticité, mais c'est la réunion des formes verbales et averbales ordonnées dans les protases et les apodoses – associées au contexte – et l'étroite dépendance des valeurs temporelles, aspectuelles et modales, qui précisent les degrés d'hypothéticité, allant de la *simple supposition* à l'*irréel du passé*, en passant par l'*éventuel*, le *potentiel* et l'*irréel du présent*.

Mots-clés : hypothétiques, conditionnelles, arabe maghrébin, Tripoli, Libye

Introduction

Les systèmes hypothétiques de nombreuses variétés d'arabe ont été étudiés, qu'il s'agisse de l'arabe classique (Ayoub 2003 ; Larcher 2003, 2009 ; Peled 1987, 1992) ou de l'arabe moderne (Halloun 2008 ; Sartori 2010, 2015), de parlers orientaux (Al-Hilal 2017 ; Cerqueglini 2020 ; Grigore 2005 ; Henkin 2000 ; Ingham 1991 ; Jalonon 2017 ; Sartori 2009 ; Vanhove 2002 ; Vlăsceanu 2014) ou d'arabes dits périphériques (Bițună 2015 ; Grigore 2008 ; Roth 2003). En ce qui concerne les parlers maghrébins, l'arabe *ḥassāniyya* (Miyamoto 2006), l'arabe marocain (Ziagos 2016), ainsi que des variétés tunisiennes (Dallaji, Gabsi & Procházka 2018 ; Kumakiri 2010, 2013 ; Ritt-Benmimoun 2020 ; Sayah 2005) ont bénéficié de descriptions fines. Outre ces travaux dédiés aux conditionnelles, c'est dans certaines monographies qu'on trouve des données approfondies : alors que Philippe Marçais (1952 : 564-570) a consacré une partie de sa description de l'arabe de Djidjelli (Algérie) à l'expression de l'hypothèse et de la condition, Corriente, Pereira & Vicente (2015 : 208-211) ont examiné les propositions subordonnées conditionnelles en arabe andalou. Dans son entrée sur les conditionnelles, Lutz Edzard (2011) rapproche l'arabe classique et moderne d'une variété dialectale ; quant à Yasir Alotaibi (2014),

il compare l'arabe moderne et celui de Taïf. Enfin, dans son chapitre sur les modalités, Kristen Brustad (2000 : 256-265) met en parallèle les systèmes hypothétiques de l'arabe égyptien, syrien, koweïtien et marocain ¹.

Pour ce qui est des parlers arabes de Libye, nous possédons peu d'informations sur ce type d'énoncés complexes. Dans les descriptions anciennes de l'arabe de Benghazi, Elpidio Iannotta (1933 : 108-109) et Ester Panetta (1943 : 268-269) consacrent deux pages aux *proposizioni condizionali / ipotetiche* dans lesquelles ils mentionnent les conjonctions *kân*, *en kân* et *lû kân* qu'ils traduisent par *se*. Probablement influencés par la grammaire de l'italien, ces auteurs distinguent un conditionnel présent d'un conditionnel passé : ils précisent que lorsque la condition porte sur le passé, la protase est plutôt introduite par *lû kân* et ils illustrent leur propos d'un petit nombre d'exemples. Jonathan Owens (1984 : 179-181) s'est appliqué à décrire les conditionnelles dans des parlers de l'Est libyen de façon plus détaillée que ses prédécesseurs. Il indique que *conditionals can be divided as regular and counterfactual*. Alors que les premières peuvent être introduites par les conjonctions *'ka:n*, *lo:'ka:n* et *in'ka:n*, les secondes ne sont introduites que par *lo:'ka:n*. En un demi-siècle, le système hypothétique des parlers de l'Est libyen ne semble pas avoir évolué.

Dans sa description de l'arabe des locuteurs juifs de Tripoli, Sumikazu Yoda (2005 : 279-281) recense les marqueurs *ka*, *kan*, *mkan* et *lu* et illustre son propos de nombreux exemples. Il distingue entre *simple condition for future or present* et *a combination used to denote impossible conditions*. Quant à Luca D'Anna (2017), il a consacré un article à l'évolution des particules du conditionnel dans des parlers arabes du Fezzan : *ʔīdā / ʔīdā ; kân, ʔīdā-kân / ʔīdā-kân ; law*. Bien que ces deux excellents travaux aient été publiés récemment, ils décrivent des états de langue anciens : Sumikazu Yoda a enquêté entre 1996 et 2000, en Israël, auprès de neuf locuteurs qui ont quitté la Libye entre 1948 et 1967 ; quant à Luca D'Anna, il base son étude sur les données recueillies par William et Philippe Marçais dans les années 1940 et 1950 (Marçais 2001) ².

Dans les descriptions anciennes de l'arabe parlé à Tripoli par les locuteurs musulmans, les conditionnelles n'ont été abordées que sommairement. Hans Stumme (1898 : 283) propose la liste de conjonctions suivantes : *lūkân ; iñkân ; kân ; lû, lô ; kīf ; ilā, îlā, eljā, liā*. Il ne donne aucun exemple ; on ne peut donc pas se rendre compte de leur distribution et des valeurs que véhiculait chacune d'entre elles. De plus, sa traduction par *wenn* et *als* suggère que les énoncés introduits par ces marqueurs avaient une valeur double – conditionnelle et temporelle – et on peut se demander si l'arabe de Tripoli de l'époque différenciait clairement les deux sur le plan morphosyntaxique. À l'instar de Hans Stumme, Alfredo Trombetti (1912 : 73) propose une liste de conjonctions sans exemples : *lû, lô – kân, in-kân, lû-kân – kīf – ilā, îlā, eljā, liā, lā* qu'il traduit également par *se* et *quando*. Quant à Antonio Cesàro (1939 : 251), il n'a relevé que trois conjonctions (*lūkân, kân* et *idākân*) et, en s'inspirant également de la grammaire de l'italien, il distingue entre un conditionnel présent (avec *lūkân*) et un conditionnel passé (avec *kân* et *idākân*). Ainsi, en quarante ans, le nombre de conjonctions aurait diminué de moitié et le

¹ Cet inventaire n'est pas exhaustif.

² Or, il s'agit d'un corpus particulier, comme le souligne Dominique Caubet (2017 : 328) qui a participé à l'édition de l'ouvrage sur l'arabe du Fezzan (Marçais 2001) et a travaillé sur les mêmes données que Luca D'Anna pour décrire le système aspectuel et modal : *this is a challenge because we have a closed corpus, with a certain type of texts (mostly ethnographic with a general or habitual value, and poetic), and no means to check with any informants*.

système des subordonnées hypothétiques et temporelles aurait cessé de fonctionner sur la base des mêmes conjonctions ³.

Qu'en est-il du système hypothétique actuel de l'arabe de Tripoli ? Dans le but d'apporter des éléments de réponse à cette question, cet article se propose de décrire la structure et le sémantisme des phrases hypothétiques / conditionnelles à partir de conversations libres et naturelles, ainsi que d'extraits écrits, qui rendent compte des pratiques contemporaines. Les analyses se basent sur des corpus spontanés recueillis par moi-même, dans la capitale libyenne, entre 2002 et 2011, auprès de jeunes hommes et d'une femme âgée. Elles s'appuient également sur les données de Najah Benmoftah (2016) obtenues auprès de locutrices originaires de Tripoli ⁴. Enfin, certains énoncés ont été rédigés récemment, par des ami(e)s tripolitein(e)s, sur des applications de messagerie instantanée et sur des réseaux sociaux ⁵.

Dans le parler contemporain, les protases peuvent être introduites par les conjonctions *ka*, *kān*, *kāna*, *law* et *law-kān* ; les propositions peuvent aussi être juxtaposées dans un rapport asyndétique. La conjonction *kān* est grammaticalisée ⁶ et un pronom peut lui être suffixé ⁷. Ces conjonctions peuvent être combinées à une multitude de formes verbales dans les protases et les apodoses : formes participiales, suffixales, préfixales (préverbées ou non) ; certaines apodoses contiennent un verbe à l'impératif ; de plus, les propositions peuvent être averbales. Quels degrés d'hypothéticité (Comrie 1986 : 88-89) ⁸ sont exprimés à travers ces multiples combinaisons, i.e. quel est le degré de probabilité de réalisation des situations auxquelles il est fait référence dans la phrase conditionnelle et plus particulièrement dans la protase ?

³ L'arabe de Tripoli contemporain différencie clairement les subordonnées conditionnelles des subordonnées temporelles ; chaque type utilise en effet des conjonctions qui lui sont propres : alors que les conditionnelles sont introduites par *ka*, *kān*, *kāna*, *law* et *law-kān*, les temporelles sont introduites par *lamma*, *kīf* ou *ʔamta* comme dans les exemples suivants : *lamma b-tazārʕi l-waṛdāt, lāzəm taṣgī-hum kull yōm* « lorsque tu auras planté les fleurs, tu devras les arroser tous les jours », *kīf ʒēt, lgēt wāḥad iṭāli fi muṭṛāh-a* « lorsque je suis venue, j'ai trouvé un Italien à sa place » et *kān tugʕad tʔakkər fī-h, ʔamta yīṭb, ydərṛəh-l-ək kabd-ək* « si tu continues à y penser, quand il cuit, il t'écœurera ». On retrouve cependant la valeur temporelle dans certaines phrases à valeur générique ou itérative (comme les proverbes), où les introducteurs de protase peuvent commuter avec des conjonctions de temps, telle que *law-kān əl-buḡra ṭḥāzz ʕāle grūn-ha* « quand la vache ira au pèlerinage sur ses cornes » ; il s'agit d'une expression qui s'emploie pour désigner ce qui n'arrivera jamais, équivalente de « quand les poules auront des dents ».

⁴ Najah Benmoftah et Marwa Benshenshin, locutrices de l'arabe de Tripoli, ont souvent été mises à contribution. Grâce à elles, j'ai pu procéder à de nombreuses vérifications et reformulations proposées en notes de bas de page. Je tenais à leur exprimer mes plus sincères remerciements. Je remercie également Julie Haslé pour ses relectures et ses commentaires judicieux.

⁵ Je préciserai lorsque les énoncés sont extraits de corpus écrits, au moyen de [Facebook], [Instagram], [Messenger] ou [Text].

⁶ Au sujet de la grammaticalisation de *kān*, voir Dickins 2012, Jastrow 2013 et Taine-Cheikh 2014.

⁷ Dans les corpus examinés, quatre exemples ont été relevés : il s'agit des énoncés (08), (15), (28) et (52), dans lesquels seul le pronom de la deuxième personne du singulier *-ək* suit la conjonction *kān*. Ne suffixerait-on pas – ou plus – les pronoms correspondant aux autres personnes à *kān* dans l'arabe de Tripoli contemporain comme cela se fait, par exemple, dans les parlers bédouins du Sud de la Tunisie (Ritt-Benmimoun 2020 : 31) ? L'emploi de *kān əntu* en (28) ne conforterait-il pas cette hypothèse ? On peut aussi se demander si *kāna* n'est pas une forme grammaticalisée, caractérisée par l'agglutination de la conjonction *kān* et du pronom de troisième personne du masculin singulier *-a*.

⁸ Bernard Comrie (1986 : 88-89) précise : *By the term 'hypotheticality', I mean the degree of probability of realization of the situations referred to in the conditional, and more especially in the protasis. I shall use the convention that 'greater hypotheticality' means 'lower probability' and 'lower hypotheticality' means 'greater probability'. Thus a factual sentence would represent the lowest degree of hypotheticality, while a counterfactual clause would represent the highest degree.*

1. Structure des énoncés

1. 1. Définition

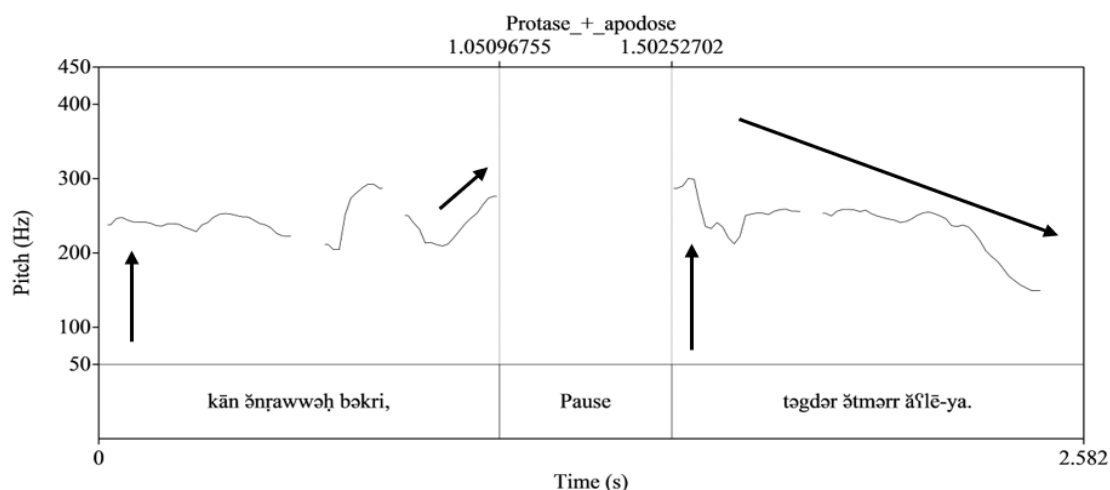
Hypothétiques ou *conditionnelles* désignent des énoncés complexes de structure *si A, (alors) B*, où *A* désigne la *protase* (la proposition subordonnée) et où *B* nomme l'*apodose* (la proposition principale) :

<i>Si A,</i>	<i>(alors) B.</i>
<i>Si je rentre tôt,</i>	<i>tu pourras passer me voir.</i>
<i>kān ǎṇṛawwəḥ bəkri,</i>	<i>təgdər ǎtmərr ǎʕlē-ya.</i>

Cette structure marque que la protase est telle que, dans tous les cas où elle est vérifiée, l'apodose l'est également. Sémantiquement, la *valeur hypothétique* ne met en cause que la protase : la conjonction *y* marque que la situation dénotée dans la subordonnée est supposée. L'utilisation de la conjonction permet ainsi de construire un *repère fictif* (Culioli 1990) auquel s'articule le reste de l'énoncé. Quant à la *valeur conditionnelle*, elle concerne l'ensemble *si A, alors B* : la conjonction *y* indique que la réalisation de la situation fictive de la protase est donnée comme condition de la réalisation de la situation de l'apodose. La conjonction est la trace morphosyntaxique de cette opération qui permet de relier, sémantiquement, les deux propositions, en faisant dépendre l'une de l'autre ; elle marque donc que *A* est condition de *B* et que *B* est conséquence de *A* (Vairel 1982 : 5). Ce lien de dépendance sémantique peut aussi être marqué prosodiquement, lorsque les protases ne sont pas introduites par une conjonction.

1. 2. Ordre protase-apodose

L'ordre des propositions le plus fréquent est *protase + apodose*, comme dans *kān ǎṇṛawwəḥ bəkri, təgdər ǎtmərr ǎʕlē-ya* « Si je rentre tôt, tu pourras passer me voir ». C'est l'ordre syntaxique le plus courant dans les langues (Comrie 1986 : 83-84). Du point de vue prosodique, la protase et l'apodose correspondent chacune à une unité intonative⁹.



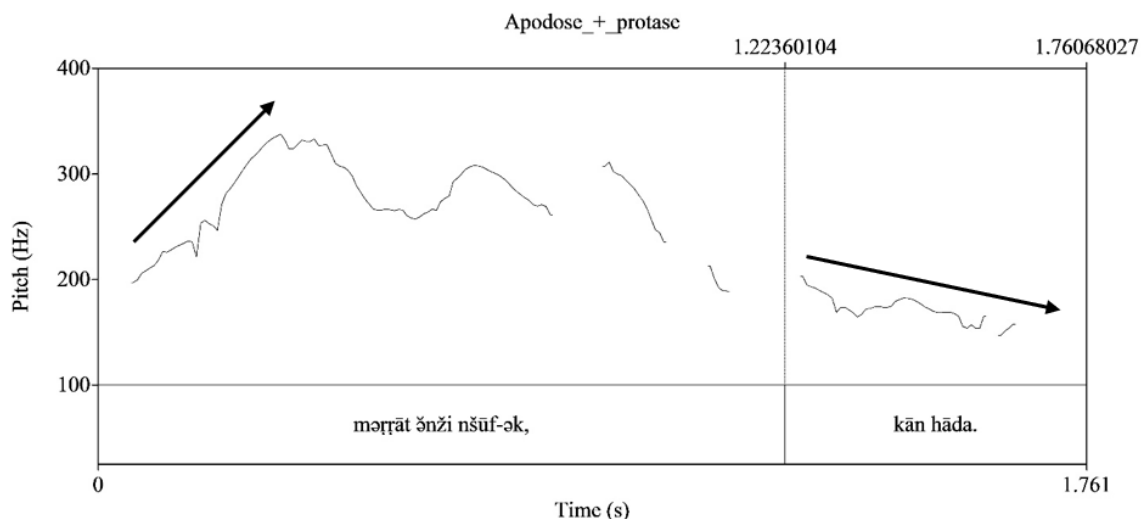
Schématiquement, la protase correspond à une unité dont la courbe est marquée par la montée de la fréquence et la remontée intonative sur la syllabe finale. Le contour prosodique caractéristique des protases est également celui des autres éléments antéposés, tels que les circonstanciels et les topiques (Caron, Lux, Manfredi & Pereira 2015 : 98-112) : i.e. les éléments

⁹ Les courbes intonatives ont été réalisées avec le logiciel *Praat*.

détachés en début d'énoncé qui composent ce que Marie-Annick Morel et Laurent Danon-Boileau (1998 : 21) nomment le *préambule* du *paragraphe oral type*¹⁰. La protase, marquée prosodiquement, fait plus précisément partie du *cadre* du *préambule* et définit le domaine référentiel nécessaire pour l'interprétation de la suite, à travers le partage, avec l'interlocuteur, de la situation fictive (Morel & Danon-Boileau 1998 : 40-41). La remontée de la courbe sur la syllabe finale de la protase a une valeur de continuatif : elle assure la liaison avec l'apodose qui suit et elle permet de forcer l'attention de l'autre en lui manifestant qu'on n'a pas fini de s'exprimer (Morel & Danon-Boileau 1998 : 16, 25). La protase est séparée de l'apodose par une pause (qui peut être plus ou moins longue selon la vitesse d'élocution). L'apodose, quant à elle, redémarre par une montée de la fréquence et est caractérisée par la déclinaison de la courbe mélodique, i.e. la descente graduelle de la hauteur au long de l'unité intonative. Le contour prosodique de l'apodose correspond à celui du rhème : bas-haut-bas (Morel & Danon-Boileau 1998 : 49).

1. 3. Ordre apodose-protase

Les hypothétiques peuvent se présenter sous d'autres formes. Tout d'abord, sur le plan syntaxique, il existe, en arabe de Tripoli, des énoncés où l'apodose précède la protase, tel que *mərṛāt ʔnʒi nšūf-ək, kān hāda* « Je viendrai peut-être te voir, si c'est ça ».



Dans ce cas, sur le plan prosodique, l'apodose et la protase correspondent chacune à une unité intonative. Cet ordre particulier se caractérise par la montée importante de la fréquence sur la première unité, indiquant un pointage vocal de l'apodose antéposée (Morel & Danon-Boileau 1998 : 18), par l'absence de pause entre les deux unités intonatives, puis par la chute de la courbe de la protase au long de la deuxième unité intonative, formant une suite de syllabes basses et plates. Ces caractéristiques prosodiques permettent d'identifier la protase postposée à un *postrhème*, en l'occurrence fictif, et non plus au *cadre du préambule* servant de repère à l'énoncé complexe (Morel & Danon-Boileau 1998 : 28-29). L'apodose demeure le *rhème* de l'énoncé. Sur le plan pragmatique, l'antéposition de l'apodose et l'importante montée de la

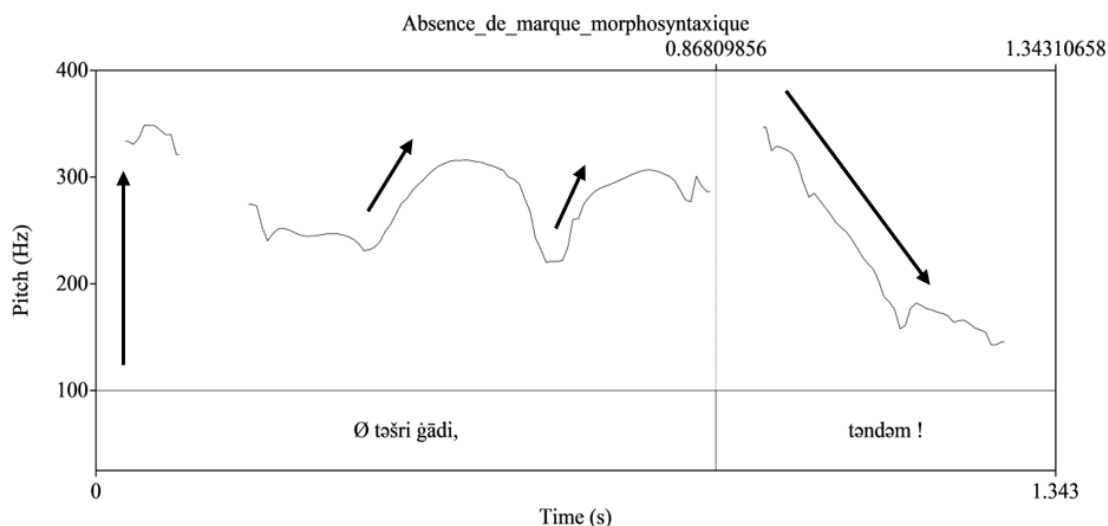
¹⁰ Le *paragraphe oral type* correspond à *préambule (cadre)* + *rhème* [+ *postrhème*] (Morel & Danon-Boileau 1998 : 21). À partir de cette structure, nous pouvons esquisser le parallèle suivant :

préambule (cadre)	+	rhème	[+ postrhème]
élément antéposé	+	rhème	[+ élément postposé]
protase	+	apodose	[+ protase postposée]

courbe mélodique permettent de focaliser la conséquence de l'hypothèse (Caron, Lux, Manfredi & Pereira 2015 : 109).

1. 4. Absence de marque morphosyntaxique

De plus, il existe, à Tripoli, des hypothétiques non marquées, lorsque la protase n'est pas introduite par une conjonction (notée Ø), comme dans Ø *təšri ġādi, təndəm* « (Si) tu achètes là-bas, tu regrettes ». Les deux propositions sont juxtaposées dans un rapport asyndétique. Dans ce cas, leur ordre est rigide : *protase* + *apodose* uniquement et, d'après le corpus, l'asyndète n'est possible que lorsque la conjugaison préfixale est présente dans les deux propositions.



L'interprétation sémantique est alors renforcée par l'intonation, qui compense l'absence de marque morphosyntaxique. L'asyndète donne en effet un rythme plus vif aux énoncés, souvent constitués de propositions courtes, composées d'un seul prédicat et contenant peu d'arguments. Du point de vue prosodique, la protase et l'apodose correspondent chacune à une unité caractérisée par l'amplification des paramètres intonatifs (à l'instar des énoncés exclamatifs). La courbe de la protase est marquée par la montée importante et par la remontée de la fréquence sur les dernières syllabes – ce qui annonce l'articulation de la protase avec ce qui va suivre : cette montée intonative signale un appel à l'attention de l'autre et permet de forcer l'attention sur un focus (Morel & Danon-Boileau 1998 : 15). Puis, la courbe de l'apodose est caractérisée par son mouvement intonatif descendant (initiale haute, pente rectiligne et finale basse), qui traduit une interprétation de la situation qui n'engage que l'énonciateur et qui marque l'égo-centrage de son jugement (Morel & Danon-Boileau 1998 : 134-136)¹¹. Contrairement aux conditionnelles avec conjonction, il ne peut pas y avoir de pause entre les deux unités. C'est cette intonation particulière qui va lier les deux propositions dans un rapport de dépendance.

¹¹ La chute de la mélodie est iconique d'un repli sur soi : c'est une façon pour le locuteur de manifester sa position personnelle différenciée ; contrairement à la montée de la mélodie qui est iconique d'un mouvement vers l'autre.

2. Emplois hypothétiques

Afin de rendre compte du système hypothétique de l'arabe de Tripoli ¹², je me baserai sur la distinction sémantique qui permet de différencier la formulation d'une *simple supposition*, de l'expression de l'*éventuel* et du *potentiel*, ainsi que de l'*irréel du présent* et du *passé*. Une hypothèse peut en effet porter sur le passé, le présent ou le futur : une hypothèse présente ou passée peut exprimer une supposition sans rien préjuger de sa réalité (*simples suppositions*) ou exprimer une supposition en impliquant qu'elle est contraire à la réalité (*irréel du présent* et du *passé*) ; dans le cas des hypothèses futures (*éventuel* et *potentiel*), la réalité de la supposition n'est ni avérée ni infirmée : elle ne peut pas être évaluée (Daix 2019) ¹³. Pour préciser les différents degrés d'hypothéticité, je prendrai en compte la relation entre temporalité, aspectualité et modalité que véhiculent les énoncés averbaux, le participe actif, la conjugaison suffixale et préfixale, l'impératif, ainsi que les trois préverbes *ḥā-*, *b(ā)-* et *taw-* ; ces derniers permettent notamment de distinguer plusieurs usages modaux du futur (Benmoftah & Pereira 2018). Seuls seront examinés les énoncés dont les états de choses décrits dans les protases sont antérieurs ou simultanés à ceux décrits dans les apodoses – à l'exclusion des énoncés dont les situations décrites dans les protases sont postérieures à celles des apodoses ¹⁴. Aussi, seront considérés les énoncés dont les apodoses présentent différentes fonctions illocutoires : assertive, prescriptive, exclamative ou interrogative ¹⁵.

2. 1. Les simples suppositions

Une hypothèse présente peut exprimer une *simple supposition* sans rien préjuger de sa réalité. Il s'agit de la simple affirmation d'un rapport logique entre la condition posée et sa conséquence. Le rapport d'implication logique entre les deux propositions permet d'énoncer une généralité (si tu *appuies* sur le frein, la voiture *ralentit*) ou une habitude (s'il *fait* beau, nous *allons* nous promener) ¹⁶. Dans le corpus examiné, afin d'exprimer les vérités générales et les faits habituels ¹⁷, les protases peuvent être averbales ¹⁸ et se combiner à des apodoses munies d'un

¹² Cet article ne prétend pas à l'exhaustivité. Il se base sur une liste fermée d'énoncés extraits de corpus. Il pourrait exister d'autres combinaisons.

¹³ Alors que certains auteurs parlent d'*éventuel présent* pour la répétition dans le présent et d'*éventuel passé* pour la répétition dans le passé, je partage l'avis de David-Artur Daix (2019 : note 7) et réserve le mot *éventuel* aux seules hypothèses futures. En fait, cette terminologie, qui confond *généralité* et *hypothèse future*, est maladroite : *éventuel présent* ou *passé* sonne comme un oxymore et *éventuel futur* comme un pléonasme.

¹⁴ Il s'agit d'énoncés qui présentent habituellement une relation causale inversée (Comrie 1986 : 96) ; ce que Victor Xrakovskij (2005 : 17) nomme *conditional constructions of logical conclusion*, comme dans l'exemple suivant : *kāna māṣāš fī suyūla f-əl-maṣṣarəf, fa rā-hu l-flūs baṛra* « s'il n'y a plus d'argent liquide à la banque, c'est donc que l'argent est à l'étranger » vs. *kāna l-flūs baṛra, māṣāš fī suyūla f-əl-maṣṣarəf* « si l'argent est à l'étranger, il n'y plus d'argent liquide à la banque ».

¹⁵ La fonction illocutoire de l'*assertion* est simplement de rapporter des informations sur l'événement décrit dans l'apodose. L'acte de *prescription* permet au locuteur de transmettre un ordre, une demande, un conseil, etc., afin que l'interlocuteur mette en œuvre l'action décrite dans l'apodose. Avec l'*exclamation*, le locuteur informe l'interlocuteur de son attitude vis-à-vis de l'état de choses décrit dans l'apodose. Enfin, la fonction illocutoire de l'*interrogation* est d'inciter l'interlocuteur à fournir des informations sur l'état de chose décrit dans l'apodose.

¹⁶ Ce peut être aussi dans le passé (si tu appuyais sur le frein, la voiture ralentissait ; s'il faisait beau, nous allions nous promener), mais aucune supposition faisant référence au passé n'a été relevée.

¹⁷ Le *si* peut alors prendre la valeur de *quand*, *lorsque*, *toutes les fois que*.

¹⁸ L'absence de verbe dans les protases permet de renvoyer à des situations (i.e. des procès non dynamiques), alors que les verbes renvoient à des événements (i.e. des procès dynamiques).

verbe à la conjugaison préfixale (01-04) ; les protases sont alors introduites par *kān*, *kāna* ou *law* :

- (01) *kān əl-wāḥəd ʕənd-a l-žənsīya l-lībiya, rā-hu yži mən-ġēr nafṣx.*
« Si (quand) quelqu'un a la nationalité libyenne, il vient forcément sans emmerdes. »
- (02) *kāna ʕənd-ək žawāz lībi, tži li lībya mən-ġēr vīza.*
« Si (quand) tu as un passeport libyen, tu viens en Libye sans visa. »
- (03) *kāna šāḥb-ək āʕsəl, mā-talāḥs-ā-š kull-a* ¹⁹.
« Si (quand) ton ami est de miel, ne le lèche pas tout entier. »
- (04) *u kāna f-əṣ-ṣēf, nāklū fi lā-ʕnəb.*
« Et si (quand) c'est en été, nous mangeons du raisin. »

S'agissant de vérités générales, les énoncés (01-03), sont vrais pour n'importe qui. À l'instar de l'indéfini *əl-wāḥəd* de l'exemple (01), les pronoms de deuxième personne du singulier des exemples (02) et (03) ne correspondent à aucun être précis ; quant à celui de première personne du pluriel de l'exemple (04), il renvoie à tous les Libyens.

On trouve également des hypothétiques non marquées, i.e. non introduites par une conjonction (notée Ø). Dans ce cas, la protase précède obligatoirement l'apodose et seule la conjugaison préfixale nue est employée, afin de dire un présent de vérité générale, comme dans les proverbes (05) et (06) ²⁰ :

- (05) Ø *yəmši l-əl-bḥar, yəlgā-h nāzəḥ.*
« (Si / quand) il va à la mer, il la trouve asséchée. » ²¹
- (06) Ø *yġīb əl-gətt, yurgəṣ əl-fār.*
« (Si / quand) le chat n'est pas là, les souris dansent. » ²²

2. 2. L'éventuel

L'éventuel permet d'exprimer une hypothèse future : il dit ce qui *sera* le résultat de l'hypothèse si, à l'avenir, la condition *est* remplie (s'il *fait* beau, nous *irons* nous promener) ; les situations décrites dans les apodoses se situent postérieurement à celles décrites dans les protases. Les protases peuvent être averbales ou contenir un verbe à la conjugaison préfixale nue. Quant aux apodoses, elles peuvent comporter un verbe à la conjugaison préfixale (préverbée ou non) ou à l'impératif. Les différentes formes verbales présentes dans les apodoses manifestent l'attitude du locuteur vis-à-vis du procès et révèlent plusieurs usages modaux du futur (Benmoftah & Pereira 2018). On verra, en outre, que certaines apodoses sont averbales ; il s'agit en fait de propositions dans lesquelles est omis un verbe. Dans le corpus examiné, pour dire l'éventuel, les protases sont introduites par *law*, *kān*, *kāna* ou *law-kān* ; de plus, on trouve des protases qui ne sont pas introduites par une conjonction (notée Ø).

¹⁹ Ce proverbe conseille de ne pas épuiser la gentillesse de son ami afin de préserver son amitié.

²⁰ Certaines hypothétiques non marquées disent aussi l'éventuel (voir en 2.2.4.). Au sujet des hypothétiques non marquées, Victor Xrakovskij (2005 : 68) précise que : *There seem to be only two basic domains where the absence of a conditional conjunction is acceptable. The first is spoken speech with its wide use of asyndetic CCs [Conditional Constructions] that are more emphatic than standard CCs with conjunctions [...]. The second domain, in which the absence of conditional conjunctions in CCs is not only a possibility but a must, are iterative and generalized CCs that express common wisdom like proverbs, sayings, or catch phrases.*

²¹ Se dit de quelqu'un qui n'a pas de chance.

²² Se dit habituellement des subalternes qui profitent de leur liberté, lorsque le supérieur est absent.

2. 2. 1. Apodoses à la conjugaison préfixale nue

La conjugaison préfixale nue permet de projeter la situation de l'apodose dans l'avenir, par rapport au moment de l'énonciation. Elle indique que le locuteur considère la conséquence comme probable : avec la conjugaison préfixale nue, le locuteur n'atténue pas sa conclusion, ni ne la considère comme assurée. Les apodoses peuvent se combiner à des protases averbales (07-11) :

- (07) *law fāḍi šwayya, mumkən nātaššəl bī-k ; nābbi nāxəd řāy-ək fi ḥāža.* [Texto]
« Si tu es un peu libre, je t'appellerai peut-être ; je veux avoir ton avis sur une chose. »
- (08) *bālək nātīlāgu ḡādi, kān-ək f-əl-ḡanḥā?* [Messenger]
« Nous nous rencontrerons probablement là-bas, si tu es dans les parages. »
- (09) *təḡdər ātzi, b-əl-ḡaxāš law fi šuḡāl.* [Messenger]
« Tu pourras venir, notamment s'il y a du travail. »

Dans les exemples (10) et (11), le locuteur prend acte d'un propos au moyen de *kān(a) hāda* et en tire les conséquences :

- (10) *kāna hāda, yā frūx əl-ḡaḥba, ḡāḡəd āndūr ḡādīkāya !*
« Si c'est ça, oh (bande de) fils de pute, je continuerai à traîner là-bas. »
- (11) *mərṛāt ānzi nšūf-ək, kān hāda.* [Messenger]
« Je viendrai peut-être te voir, si c'est ça. »

Dans les exemples (07), (08) et (11), les adverbes modalisateurs *mumkən*, *bālək* et *mərṛāt* s'associent parfaitement à la conjugaison préfixale nue pour exprimer la probabilité dans le futur.

Avec l'éventuel, les apodoses peuvent également se combiner à des protases verbales (12-19) :

- (12) *kān ānṛawwəḥ bəkri, təḡdər ātmərr āḡlē-ya.*
« Si je rentre tôt, tu pourras passer me voir. »
- (13) *kān tugḡəd ātfəkkər fī-h, ḡamta yṯīb, ydərrəḥ-l-ək kabd-ək.*
« Si tu continues à y penser, pendant qu'il cuit, il t'écœurera. »
- (14) *kān ātkamməl u tḡalləm əl-lahža l-lībīya kwayyəs, tabda tədwi ḡāle ḡuṣūl.*
« Si tu termines et apprends bien le parler libyen, tu commenceras à parler sur de bonnes bases. »
- (15) *kān-ək tābbi tətḡalləm əl-lahža l-lībīya, lāzəm ma tugḡəd sətta šhūr fi lībīya ḡ-əl-aqəl.*
« Si tu veux apprendre le parler libyen, il faudra que tu restes au moins six mois en Libye. »
- (16) *kāna taḡṛəḍ āḡlē-ya l-musāḡada, nəḡbəl-ha.*
« Si elle me propose de l'aide, je l'accepterai. »
- (17) *law-kān yḡāwəd-ha, ynīk-l-a wuḡh-a.*
« S'il la répète, il lui niquera sa gueule. »
- (18) *law taḡlaḡ baṛṛa mən ṯṛābləs, tawwa talḡa n-nās kull-ha taḡṛəf baḡḍ-ha.*
« Si tu sors de Tripoli, à ce moment-là tu trouveras des gens qui se connaissent tous. »

- (19) *kāna l-wāḥad yəgdər yḥaṣṣəl qudra xāriqa wāḥda bəss, šən tabbī-ha tkūn ? b-ən-nəsbā lī-ya, žəsm-i yḥawwəl li fōtōnāt ḍaww.* [Facebook]
 « Si on ne peut obtenir qu'un seul super pouvoir, tu voudras que ce soit lequel ? Pour moi, (que) mon corps se transforme en photons de lumière. »

2. 2. 2. Apodoses à l'impératif

L'impératif sert à exprimer une recommandation à réaliser dans le futur. La réalisation du procès de l'apodose est alors envisagée dans l'avenir, à partir du moment de l'énonciation. On pourrait d'ailleurs faire précéder les protases de la locution « à partir de maintenant » (*f-əl-gəddām ; mən əhne u baṛṛa*). On trouve des protases verbales (20-21) et averbales (22-25) :

- (20) *kān tabbi təmši l-əṣ-ṣaḥṛa, gūl-l-i ! nəmši māṣā-k.*
 « Si tu veux aller dans le désert, dis-moi ! J'irai avec toi. »
- (21) *kān tabbi tasmən, kūl hālba u kān tabbi təḍḍəf, baṛṛa harwəl !*
 « Si tu veux grossir, mange beaucoup et si tu veux maigrir, va faire du jogging ! »
- (22) *law fi ḥadd b-əl-muwāṣafāt hādi, dīrū-l-a tāg !* [Facebook]
 « S'il y a quelqu'un avec ces caractéristiques, taguez-le ! »
- (23) *kalləm-ni, law fi furṣa !* [Texte]
 « Appelle-moi, s'il y a une opportunité ! »

Dans l'exemple (24), la locutrice s'adresse à son hoquet (*šahhāga*), lorsqu'elle commence à hoqueter, au moyen de la formule que les plus superstitieux prononcent quand ils hoquent :

- (24) *kāna xēr, zīdi u kāna šərr, ḥīdi !*
 « Si c'est un bien, continue et si c'est un mal, cesse ! »

Enfin, en (25), un ami souhaite savoir, lors d'une conversation sur une messagerie, s'il venait d'être incorrect et il m'ordonne de lui signaler s'il a agi de manière inconvenante :

- (25) *u law fi šayy mā-ṣəḥb-ək, gūl, ṣādi, ṣayyi taṣaṛṛuf mā-ḥabbēt-a, gūl, ṣādi !* [Messenger]
 « Et s'il y a une chose qui ne t'a pas plu, dis(-le), c'est normal, n'importe quel comportement que tu n'as pas apprécié, dis(-le), c'est normal ! »

L'exemple (25) est composé de deux hypothétiques. Il contient les protases : *law fi šayy mā-ṣəḥb-ək* et *ṣayyi taṣaṛṛuf mā-ḥabbēt-a* dans laquelle est sous-entendue *law fi*. Chaque protase est suivie de deux apodoses : la première est composée du verbe à l'impératif *gūl* « dis » et la deuxième contient l'adjectif *ṣādi* « habituel, normal ». Cet exemple a été classé dans cette sous-partie car la première apodose est constituée d'un verbe à l'impératif. Dans la deuxième apodose *ṣādi*, on a affaire à un *speech act of evaluation* (voir ci-après en 2.2.3.2.) ; il s'agit en fait d'une proposition dans laquelle est omis un verbe conjugué à la première personne tel que « j'estime (que) ».

2. 2. 3. Apodoses averbales

La particularité des exemples (26-34) est de présenter des apodoses averbales. Il s'agit en fait de propositions dans lesquelles un verbe (ou une expression contenant un verbe) est omis. On distingue les actes de paroles disant une causalité de connaissance de ceux exprimant une évaluation.

2. 2. 3. 1. Causalité de connaissance

En (26-29) est tu un verbe à l'impératif de type « sache (que) », en accord avec le sujet des protases (qui est toujours l'interlocuteur). La réalisation du procès de l'apodose est envisagée dans l'avenir, à partir du moment de l'énonciation. À nouveau, on pourrait faire précéder les protases de la locution « à partir de maintenant » (*f-əl-gəddām ; mən əhne u barra*)²³ :

- (26) *law təbbi ʔayyi musāʕada ʔaw maqāll mā-ḥaṣṣəlti-š-ši, āne mawḏūd !* [Facebook]
« Si tu veux de l'aide ou un article que tu n'as pas obtenu, [sache que] je suis là ! »
- (27) *kāna təbbi bāzīn, mā-fī-s bāṭāṭa !*
« Si tu veux du bazine²⁴, [sache que] il n'y a pas de pommes-de-terre ! »
- (28) *kān-ək təbbi, l-ustād rā-hu gāʕəd !*
« Si tu veux, [sache que] le professeur est bien présent ! »

Nous avons ici affaire à ce que Victor S. Xrakovskij (2005 : 15 ; 31-32) nomme un *speech act of knowledge causation* : le locuteur établit une relation de condition entre le contenu de la protase et celui de l'apodose qu'il qualifie de *causalité de connaissance* par rapport à la situation réelle. Du point de vue pragmatique, la protase représente une question indirecte et polie adressée à l'interlocuteur. L'apodose représente la réaction du locuteur à la réponse positive de l'interlocuteur²⁵.

On retrouve cet acte illocutoire dans l'exemple (29), mais qui est lui caractérisé par deux propositions averbales :

- (29) *kān əntu mā-kum-š gāʕdīn aktər mən yōmēn gādi, mā-nī-š māši māʕā-kum.*
« Si, vous, vous n'y restez pas (n'y êtes pas) plus de deux jours, [sachez que] je ne vais pas avec vous (je ne suis pas partant²⁶) ! »

En effet, cet énoncé est composé de deux phrases dans lesquelles *mā-...-š* forme un complexe avec un pronom affixe qui fonctionne comme le sujet focalisé d'une proposition négative ayant pour prédicat un participe actif. Il s'agit d'une phrase averbale de structure [*mā*-(focus)-*š* + copule Ø + prédicat]. L'emploi, en fonction attributive, d'une forme participiale permet de décrire une caractéristique du sujet (celui qui est / reste et celui qui va / part) et de constater une situation sans qu'aucun verbe fléchi n'exprime une action, un événement²⁷.

2. 2. 3. 2. Évaluation

Lorsque les apodoses sont averbales, on peut également avoir affaire à un *speech act of evaluation* (Xrakovskij 2005 : 14-15), dont la fonction est d'informer l'interlocuteur de l'évaluation que fait le

²³ Les exemples suivants peuvent être rapprochés des exemples (20) et (21).

²⁴ Il s'agit d'un plat à base de bouillie de farine d'orge. Sa sauce, qui peut être préparée avec de la viande d'agneau ou du poisson, contient habituellement des pommes de terre.

²⁵ Victor Xrakovskij (2005 : 15) indique : *The speaker establishes conditional relations between the sense of the DC [Dependent Clause] and a specific speech act of "knowledge causation" (corresponding to the MC [Main Clause]) with respect to the actually existing state of affairs.* Il ajoute : *DCs in such CCs represent polite indirect inquiry about the listener's intentions (as conceived by the speaker). Their specific feature is that they do not require any answer, since the speaker finds this answer obvious. MCs present the speaker's reaction to the expected positive answer.*

²⁶ Ici, *partant* a le sens d'être disposé à faire quelque chose.

²⁷ Afin de rapprocher l'énoncé (30) des exemples précédents, il pourrait être reformulé de la manière suivante : *kāna mā-təbbū-š tugəʕdu aktər mən yōmēn gādi, mā-nī-š māši māʕā-kum* « Si vous ne voulez pas y restez plus de deux jours, [sachez que] je ne vais pas avec vous (je ne suis pas partant) ».

locuteur de la situation décrite dans la protase²⁸. Il s'agit en fait d'apodoses dans lesquelles est omis un verbe à la première personne, en accord avec le locuteur, tel que « j'estime (que) ; j'informe (que) ; (ce que) je pense (c'est que) ; (ce que) je dis (c'est que) ». On retrouve cet acte illocutoire d'évaluation dans les énoncés (30-34) :

- (30) *kān ʔbʕīd, ʕādi !*
« Si c'est loin, [j'estime que] c'est ok ! »
- (31) *kāna ʕand-a sīyāra, bāhi !*
« S'il a une voiture, [j'estime que] c'est bon ! »
- (32) *bəllāhi, law fi ʔadd yaʕrəf wən mumkən nəlgā-h, ɖarūri !* [Instagram]
« Par Dieu, si quelqu'un sait où je peux le trouver, [j'informe que] j'en ai besoin ! »
- (33) *kān ʔtʕazzmi ʕāle gahwa, ʕādi !*
« Si tu m'invites à prendre un café, [j'estime que] c'est ok ! »
- (34) *məʕ ʕīb, law təbbi tətʕalləm əs-swāga !*
« [J'estime que] ce n'est pas une honte, si elle veut apprendre à conduire ! »

Le locuteur prédique son évaluation au moyen d'un seul épithète (qui peut être nié au moyen de *məʕ*) ; la copule est sous-entendue puisque nous avons affaire à des apodoses averbales.

2. 2. 4. Hypothétiques non marquées

Les hypothétiques non marquées sont celles qui ne sont pas introduites par une conjonction (35-38). La protase précède obligatoirement l'apodose et seule la conjugaison préfixale peut apparaître dans les deux propositions afin de situer les deux procès dans l'avenir.

- (35) *Ø təʕri ġādi, təndəm !*
« (Si) tu achètes là-bas, tu regrettes ! »
- (36) *Ø yʕi hūwa, nəmʕi āne !*
« (Si) il vient, moi je pars ! »
- (37) *Ø tətəzawwəʒ, tʕalləs rā-hu !*
« (Si) tu te maries, tu te ruines ! »
- (38) *Ø tənʒhi, ndīr-l-ək sīyāra !*
« (Si) tu réussis, je t'offre une voiture ! »

L'absence de marque de condition, la juxtaposition des propositions et l'amplification de l'intonation (cf. 1.4.) agissent ensemble pour permettre au locuteur d'exprimer son hypothèse avec force et de considérer sa conclusion comme assurée ; raison pour laquelle les verbes des apodoses ont été traduits par un présent de l'indicatif : il évoque le futur et permet d'envisager le procès comme vrai dès le moment de l'énonciation. L'intonation véhicule ici des valeurs qui sont habituellement transmises par le préverbe *hā-* (Benmofteh & Pereira 2018 : 32-33) et le marqueur de focus *rā-* (Caron, Lux, Manfredi & Pereira 2015 : 105-107) qu'on ne trouve exprimé que dans l'exemple (37)²⁹.

²⁸ Victor Xrakovskij (2005 : 15) précise : *The illocutionary function of evaluative MC clauses is to inform the listener of the speaker's evaluation of the state of affairs described in the DC.*

²⁹ À ce sujet, voir la note 20.

2. 2. 5. Apodoses à la conjugaison préfixale préverbée

On trouve des verbes à la conjugaison préfixale préverbée en *ḥā-* (39-42) ou en *b(ə)-* (43-46).

2. 2. 5. 1. Le préverbe *ḥā-*

Au niveau modal, le préverbe *ḥā-* dit un futur de conviction (Benmoftah & Pereira 2019 : 25-37). Il permet au locuteur de présenter la conséquence comme assurée dans le futur, de la tenir pour vraie au moment de l'énonciation (à l'instar de ce qui vient d'être vu en 2.2.4).

- (39) *kān tamsi b-rūḥ-ək, ḥā-tūṣəl ʔasraʕ.*
« Si tu pars seul, tu arriveras (sûrement) plus vite. »
- (40) *kāna tathasšəm, məš ḥā-tətkalləm ʕarbi kwayyəs.*
« Si tu es timide, tu ne parleras (sûrement) pas bien arabe. »
- (41) *law tnaggši mən əl-maqādīr əmtāʕ lə-ʕše, l-mākla məš ḥā-taʕlaʕ lī-ha banna.*
« Si tu diminues les quantités (d'ingrédients) du dîner, la nourriture n'aura (sûrement) pas de goût. »
- (42) *fi ʕamīʕ al-ʔaḥwāl, law fi naʕīb u ʕəbb-ək kātəb, ʔakīd ḥā-nzu.* [Messenger]
« Dans tous les cas, s'il y a de la chance et ton dieu l'a écrit, c'est sûr que nous viendrons. »

Dans l'exemple (42), la certitude est renforcée au moyen de l'adjectif *ʔakīd* « sûr, certain » qui introduit l'apodose (et qui est, en fait, sous-entendu dans tous les exemples précédents). Contrairement aux énoncés (35-38), le morphème *ḥā-* remplace l'intonation particulière et permet, à lui seul, d'envisager le contenu de l'apodose comme assuré dans l'avenir.

2. 2. 5. 2. Le préverbe *b(ə)-*

Employé dans les apodoses, le préverbe *b(ə)-* permet au locuteur de prévoir, i.e. d'imaginer à l'avance (au moment de l'énonciation) comme probable un événement futur (Benmoftah & Pereira 2018 : 31-32). Les protases peuvent être averbales (43-44) ou contenir un verbe à la conjugaison préfixale (45-46). On pourrait faire démarrer les apodoses par [ce que je prévois c'est que] ou [ce que j'imagine c'est que] :

- (43) *kān mā-ʕənd-ā-š sīyāra, b-tugəʕdi tfakkri mā-bən ət-tāksīyāt.*
« S'il n'a pas de voiture, [ce que je prévois c'est que] tu continueras à te tracasser avec les taxis. »
- (44) *āne wūṣəlt li maḥḥāla : kān fi ɗayy, b-nugʕəd f-l-ḥōš u kān mā-fī-š ɗayy, b-naʕlaʕ w əlli yṣīr, yṣīr !* [Facebook]
« J'ai atteint un stade : s'il y a de l'électricité, [ce que je prévois c'est que] je resterai à la maison et s'il n'y a pas d'électricité, [ce que je prévois c'est que] je sortirai et ce qui arrivera, arrivera ! »
- (45) *fi nās, law tənšəgg əl-ʔaṛḍ u təblaʕ-hum, bə-təgūš.* [Instagram]
« Il y a des gens, si la terre se fissure et les avale, [ce que j'imagine c'est que] elle s'étouffera. »

Dans l'exemple (46), le locuteur souhaite connaître mon opinion, mes prévisions, si la situation décrite dans la protase se vérifie dans l'avenir. Cette phrase a été prononcée après qu'un chien a fortement aboyé lorsque nous passions devant une maison de Tripoli :

- (46) *kān yaṭlaṣ ʔl-kalāb, təḥsāb-ni bə-nxāf?*
 « Si le chien sort, penses-tu que j'aurai peur ? »

Dans l'apodose, la demande d'opinion personnelle est clairement indiquée par l'utilisation du modal épistémique *təḥsāb*, qui a également pour sens « tu crois, tu considères ». Le modal vient présupposer le contenu de la complétive, qui contient les prévisions de l'interlocuteur ; d'où l'utilisation du préverbe *b(ə)*-. L'expression *penses-tu que je* pourrait être remplacé par *prévois-tu pour moi que je*.

2. 3. Le potentiel

Le *potentiel* permet d'exprimer une hypothèse future, mais de façon plus atténuée que l'*éventuel* : il dit ce qui *serait* le résultat de l'hypothèse si, à l'avenir, la condition *était* remplie (s'il *faisait* beau demain, nous *irions* nous promener). Les situations décrites dans les deux propositions concernent donc l'avenir et celles des apodoses se situent postérieurement (47-61) ou concomitamment (62) à celles décrites dans les protases. Pour construire le *potentiel*, la protase contient toujours un verbe à la conjugaison suffixale. Quant aux apodoses, elles peuvent comporter un verbe à la conjugaison préfixale nue ou préverbée, ou un participe actif. Dans le corpus examiné, les protases peuvent être introduites par *kān*, *kāna*, *law* ou *law-kān*.

2. 3. 1. Apodoses à la conjugaison préfixale nue

La conjugaison préfixale nue permet d'affirmer la conséquence sans l'atténuer, ni la considérer comme assurée.

- (47) *kāna rbaṭəṭ ʔmṣā-ha, ndīru bərnāmež.*
 « Si tu nouais le contact avec elle, nous organiserions quelque chose. »
- (48) *kāna xdēt ʔl-kurs āhūwa w ʔl-kurs ʔž-žāy fransāwi, nəbbi nəmši lə-fransa.*
 « Si je suivais ce cours de français et le cours suivant, je voudrais aller en France. »
- (49) *kān ʔmšēt ʔl-tūnəs šahər tnīn, nətlāgu gādi.* [Messenger]
 « Si j'allais à Tunis en février, nous nous retrouverions là-bas. »
- (50) *law ʔndārət ʔd-dawra fi šahər sabṣa, ndəbbəṛ rās-i.*
 « Si la formation se faisait en juillet, je me débrouillerais (pour y participer). »
- (51) *law žēt šahər təsṣa, nəlga hā-š-šəgga.* [Messenger]
 « Si je venais en septembre, je trouverais cet appartement. »
- (52) *kān-ək žāwəbt-a, nəṣṣī-k žni.*
 « Si tu y répondais, je te donnerais un dinar. »
- (53) *ḥāliyyan mā-fi-š safra wāḍḥa bəss law ḥaddədət safra grība, ḥāḍəṛ ʔnballg-ək bī-ha gabəl bāš nətlāgu.* [Messenger]
 « Actuellement, il n'y a pas de voyage prévu, mais si un voyage se planifiait, d'accord je te préviendrais avant pour que nous nous rencontrions. »
- (54) *təbbī-ni ngərri ʔ-ṭalaba, law ḥaṣṣlu ṭalaba.* [Texte]
 « Elle voudrait que j'enseigne aux étudiants, s'ils obtenaient des étudiants. »
- (55) *šən təṣṣī-ni, kāna gult-l-ək ?*
 « Que me donnerais-tu, si je te disais ? »

2. 3. 2. Apodoses à la conjugaison préfixale préverbée

Dans le corpus examiné, les verbes des apodoses peuvent être préverbés en *ḥā-* (56-59), en *b(ə)-* (60-61) ou en *taw-* (62).

2. 3. 2. 1. Le préverbe *ḥā-*

Le préverbe *ḥā-* permet au locuteur de présenter la conséquence comme assurée :

- (56) *kāna šəft-hum ənta, ḥā-taftah faṣṣam-ək.*
« Si tu les voyais toi, tu resterais (sûrement) bouche bée. »
- (57) *law ḥafḍu d-dars kwayyəs, ḥā-yəgəḍru yəktəbū-h.*
« S'ils apprenaient bien la leçon, ils pourraient (sûrement) l'écrire. »
- (58) *law-kān ḥāwəd-ha, ḥā-ynīk-l-a wuḏh-a.*
« S'il la répétait, il lui niquerait (sûrement) sa gueule. »
- (59) *law kamməlt əs-sana w āne ḥāyəs u bi kāməl ṣaḥḥt-i l-ḥaqlīya w əl-ḥasadīya, ḥā-ndīr tīšərt naḥbaʿ əl-ḥ "I survived 2020".* [Instagram]
« Si je finissais l'année vivant et en parfaite santé morale et physique, je fabriquerais un t-shirt sur lequel j'imprimerais "J'ai survécu à 2020". »

2. 3. 2. 2. Le préverbe *b(ə)-*

Employé dans l'apodose, le préverbe *b(ə)-* permet au locuteur de prévoir la conséquence, de l'imaginer à l'avance :

- (60) *kān žət-ni furṣa, bə-nəmsi l-fransa.*
« Si j'avais une opportunité, [ce que je prévois c'est que] j'irais en France. »
- (61) *law gultī-l-i məš mən əl-gəlb, bə-ngūl-l-ək bərri.*
« Si tu me disais que ça ne venait pas du cœur, [j'imagine que] je te dirais de partir. »

2. 3. 2. 3. Le préverbe *taw-*

Le préverbe *taw-* dit un futur d'engagement (Benmofteh & Pereira : 33-34). Au moment de l'énonciation, le locuteur promet de réaliser l'action exprimée dans l'apodose, si celle formulée dans la protase se réalisait.

- (62) *u law ṣār mən žēt-i fi ṣahər tnīn, taw-ənkəllm-ək gabəl-ha b-wagət !* [Messenger]
« Et si ma venue avait bien lieu en février, je t'appellerais (je m'y engage) bien à l'avance ! »

2. 3. 2. Apodose au participe actif

Dans l'énoncé (63), le participe actif de l'apodose permet au locuteur de mettre en concomitance les deux procès. On comprend que si la condition se réalisait dans le futur, la conséquence se réaliserait concomitamment à cette dernière. De plus, le participe actif permet au locuteur de poser le procès comme assuré : cela est renforcé par l'insertion de *wuḥḥi la dānni* « vraiment je t'assure (que) » avant le participe actif.

- (63) *kāna šəft-ha f-əš-šārəf, wuḷḷāhi la dānni sābb-ha !*
 « Si je la voyais dans la rue, je peux t’assurer que je l’insulterais ! (au moment précis où je la verrais) »³⁰

2. 4. Suppositions irréelles

Une hypothèse présente ou passée peut exprimer une supposition en impliquant qu’elle est contraire à la réalité. On distingue les cas où la situation décrite dans l’apodose a lieu simultanément à celle décrite dans la protase, des cas où l’état de choses décrit dans l’apodose est postérieur à celui décrit dans la protase.

2. 4. 1. Irréel du présent

L’*irréel du présent* envisage l’hypothèse comme contraire à l’état de choses actuel : au moment de l’énonciation, la situation décrite dans la protase ne se vérifie pas. De ce fait, la conséquence ne pourrait pas se réaliser simultanément à la condition (s’il *faisait* beau, il *ferait* plus chaud – mais il ne fait pas beau)³¹ ou postérieurement à la condition (s’il *faisait* beau, nous *irions* nous promener – mais il ne fait pas beau). Dans les exemples (64-67), on a affaire à des conséquences envisagées postérieurement à la condition. Les protases contiennent un verbe à la conjugaison préfixale préverbée en *b(ə)-* ; quant aux apodoses elles contiennent un verbe à la conjugaison préfixale nue (64-66) ou préverbée en *hā-* (67). Dans le corpus examiné, les protases peuvent être introduites par *kān*, *kāna* ou *law*.

- (64) *kān bə-tdaxxlī-h l-ər-rawda, talgī-h yurğəš f-āšt-hum.*
 [Il ne va pas à la crèche mais] « si tu le mettais à la crèche, tu le trouverais en train de danser parmi eux. »
- (65) *kāna b-ydīrū-l-ək šəgga, tšawwzi.*
 [Tu n’as pas d’appartement mais] « s’ils t’attribuaient un appartement, tu te marierais. »
- (66) *law b-nəmšu, nəmšu žaww šahər satta.*
 [Nous ne partons pas mais] « si nous partions, nous irions profiter de l’ambiance de juin. »
- (67) *law əd-dawra b-təndār fi šahər sabṣa, hā-nətsarəf.*
 [La formation n’a pas lieu mais] « si la formation avait lieu en juillet, (c’est sûr) j’agisais. »

Il n’est pas toujours aisé de déterminer si on a affaire au *potentiel* ou à l’*irréel du présent*, i.e. de préciser si la condition porte sur le futur ou est contraire à la réalité, notamment lorsque les énoncés contiennent des indices temporels futurs, comme en (66-67). Morphologiquement, l’arabe de Tripoli fait la différence entre les deux, en munissant la protase d’un verbe à la conjugaison suffixale lorsqu’il s’agit du *potentiel* et en ayant recours au préverbe *b(ə)-* pour dire l’*irréel* – contrairement au français, par exemple, où l’expression de l’*irréel du présent* « déborde facilement sur le potentiel, c’est-à-dire sur l’expression d’une situation à venir, donc réalisable, et ne s’en laisse pas toujours distinguer clairement : une phrase comme "s’il faisait

³⁰ Vs. *kāna šəft-ha f-əš-šārəf, wuḷḷāhi səbbēt-ha !* qui signifie « si je l’avais vue dans la rue, je jure que je l’aurais insultée ! » (dans le passé).

³¹ Mais aucun énoncé dont la conséquence se réalise simultanément à la condition n’a été relevée dans le corpus examiné.

beau, j'irais me promener" peut référer aussi bien au moment présent, où il pleut, qu'au lendemain, dont l'état atmosphérique est incertain » (Lazard 1998 : 237).

2. 4. 2. L'irréel du passé

L'*irréel du passé* envisage l'hypothèse comme contraire à un état de choses passé. De ce fait, la situation décrite dans la protase est hors de toute vérification possible. Avec l'*irréel du passé*, la conséquence peut être envisagée de deux façons différentes, simultanément ou postérieurement à la condition qui sert de repère temporel dans le passé. Formellement, l'arabe de Tripoli distingue les deux.

En (68-69), la conséquence se serait nécessairement réalisée dans le passé, simultanément à la condition, si cette dernière s'était vérifiée (s'il *avait fait* beau, il *aurait fait* plus chaud – mais il n'a pas fait beau). On emploie la conjugaison suffixale dans les deux propositions et, dans le corpus examiné, les protases sont introduites par *kāna* ou *law-kān* :

- (68) **kāna** *ʕāwəd-ha, rā-ni nakt-l-a wuḏh-a.*
[Il ne l'a pas répétée mais] « s'il l'avait répétée, je lui aurais forcément niqué sa gueule. »
- (69) **law-kān** *bātu f-əṣ-šēl, rā-hu ḥaṣṣlu bənzīna.*
[Ils n'ont pas passé la nuit à la station-service mais] « s'ils avaient passé la nuit à la station-service, ils auraient forcément obtenu de l'essence. »

En (68-69), les locuteurs présentent les conséquences comme assurées ; cela est renforcé par l'utilisation du marqueur *rā-* dans les apodoses (Caron, Lux, Manfredi & Pereira 2015 : 109). Ils laissent en effet entendre que les conséquences se seraient nécessairement réalisées dans le passé, si les conditions s'étaient vérifiées dans le passé : on comprend bien dans l'exemple (68), « qu'il ne l'a pas répétée » et « qu'il ne lui a donc pas niqué sa gueule » et, dans l'exemple (69), « qu'ils n'ont pas passé la nuit à la station-service » et « qu'ils n'ont donc pas obtenu de l'essence ».

En (70), il est dit que la conséquence se serait réalisée dans le passé, postérieurement à la condition. Le procès indiqué dans l'apodose est repéré par rapport à un repère temporel antérieur décrit dans la protase.

- (70) **ka** *bā-tzi, bā-tsabbāb-l-i f-muškilā. guṣḍat gādi, tazawwzat fransāwi u ḏābāt wuld.*
[Elle n'est pas venue mais] « si elle était venue, [j'imagine qu'] elle m'aurait causé un problème. Elle est restée là-bas, s'est mariée à un Français et a eu un fils. »

On trouve le préverbe *b(ā)-* dans les deux propositions. Celui de la protase dit l'irréel ; seul le contexte permet de situer (70) dans le passé et de le distinguer d'un *irréel du présent*. Quant au *b(ā)-* de l'apodose, il permet à la locutrice d'anticiper, de prévoir, ce qui se serait produit dans le passé, postérieurement à la situation décrite dans la protase, si cette dernière s'était vérifiée. On comprend qu'elle n'est pas venue et que la locutrice s'est trompée dans ses prévisions (puisque'elle ne lui a causé aucun problème)³². L'exemple (70) est le seul énoncé recueilli spontanément qui présente cette combinaison. Il a été obtenu auprès d'une femme âgée qui introduit, en outre, sa protase au moyen de la conjonction *ka* ; il s'agit d'une forme ancienne,

³² Si la locutrice avait voulu dire que la conséquence s'était nécessairement vérifiée dans le passé, concomitamment à la condition, elle aurait pu dire **kāna** *ḏat, rā-hi sabbābāt-l-i f-muškilā* « si elle était venue, elle m'aurait bel et bien causé un problème » (mais elle n'est pas venue et ne m'en a pas causé).

tronquée, qu'on retrouve dans le parler des locuteurs juifs de Tripoli (Yoda 2005 : 279-281) et que les plus jeunes n'emploient pas.

Conclusion

Alors que, dans les travaux précédents, les auteurs ont basé leurs analyses sur les valeurs distinctives véhiculées par les différentes conjonctions, ces dernières ne semblent pas (ou plus) distinguer les degrés d'hypothéticité dans le parler arabe de Tripoli contemporain. L'expression des valeurs différenciées y passe par l'association d'une multitude de formes verbales et averbales ordonnées dans les protases et les apodotes. Le corpus examiné compte dix-huit combinaisons, dans lesquelles l'étroite dépendance des valeurs temporelles, aspectuelles et modales permet de préciser les degrés d'hypothéticité, allant de la *simple supposition* à l'*irréel du passé*, en passant par l'*éventuel*, le *potentiel* et l'*irréel du présent*. Le tableau suivant récapitule les diverses combinaisons relevées :

	Protase	Apodose
Suppositions	Averbale	Conjugaison préfixale
	Conjugaison préfixale	Conjugaison suffixale
Éventuel	Averbale	Averbale Conjugaison préfixale
	Conjugaison préfixale	Averbale Conjugaison préfixale <i>hā-</i> <i>b(ā)-</i> Impératif
Potentiel	Conjugaison suffixale	Conjugaison préfixale <i>hā-</i> <i>b(ā)-</i> <i>taw-</i> Participe actif
Irréel du présent	<i>b(ā)-</i>	Conjugaison préfixale <i>hā-</i>
Irréel du passé	Conjugaison suffixale	Conjugaison suffixale
	<i>b(ā)-</i>	<i>b(ā)-</i>

On distingue clairement deux groupes : celui dont les protases peuvent être averbales ou comporter un verbe à la conjugaison préfixale (les *suppositions* et l'*éventuel*) et celui dont les protases peuvent contenir un verbe à la conjugaison suffixale ou être muni du préverbe *b(ā)-* (le *potentiel*, ainsi que l'*irréel du présent* et du *passé*). Du point de vue typologique, il est habituel de distinguer deux grands groupes : alors que Sandra A. Thompson, Robert E. Longacre & Shin Ja J. Hwang (2007 : 255-256) établissent une distinction entre *predictive* et *imaginative conditionals*, Victor Xrakovskij (2005 : 20), oppose les *sentences with hypothetical (realizable) condition* aux *sentences with counterfactual condition*.

Depuis la fin du 19^e siècle, on observe la diminution du nombre de conjonctions. On serait, en outre, passé de marqueurs qui indiquaient à la fois les relations syntaxiques et les liens sémantiques entre les propositions, à des mots qui ne marquent plus que les liens syntaxiques ; les liens sémantiques étant précisés par les différentes combinaisons mentionnées dans le tableau ci-dessus. Malheureusement, le manque de travaux ne permet pas de vérifier ce que reflète cet appauvrissement. Actuellement, on assiste à la disparition de la forme *ka* et à la paucité de *law-kān*. Statistiquement, dans les soixante-dix énoncés examinés, il y a soixante-sept occurrences, réparties de la manière suivante : *law* (22) ; *kān* (19) ; *kāna* (18) ; *kān-ək* (4), *law-kān* (3) et *ka* (1) ; auxquels il faut ajouter les six énoncés qui ne sont pas introduits par une conjonction (Ø). De plus, dans les dix-neufs exemples obtenus plus récemment sur les réseaux sociaux, *law* apparaît majoritairement (avec quatorze occurrences), alors que *kān* n'apparaît que trois fois et qu'on ne relève qu'une seule utilisation de *kāna* et de *kān-ək*.

Que reflètent ces données ? Qu'est-ce qui différencierait *law* de *kān* (et de *kāna*) ? La différence de formes ne s'accompagnerait-elle pas d'une différence de valeurs ? Qu'est-ce qui, aux niveaux pragmatique et discursif, motiverait l'emploi d'une conjonction plutôt qu'une autre ? Les formes *kān-ək* et *kāna* (qu'il faudrait peut-être transcrire *kān-a*) sont-elles les deux seules survivantes d'un paradigme qui comportait autrefois toutes les personnes ? La conjonction *law* est-elle aujourd'hui très employée (à l'oral comme à l'écrit) par les membres d'une génération scolarisée et / ou influencée par une autre variété d'arabe ? L'emploi de *law* ne serait-il pas le reflet d'une variation diaphasique ? De nombreuses questions restent en suspens...

Références bibliographiques :

Al-Hilal, Mohammed. 2017. « Paratactic Conditionals in Syrian Arabic: A Study Based on Deir Ezzor Dialect ». *Al-ʿArabiyya: Journal of the American Association of Teachers of Arabic*. 50. 81–103.

Alotaibi, Yasir. 2014. *Conditional sentences in Modern Standard Arabic and the Taif Dialect*. Thèse de Doctorat. Cochester : University of Essex. www.essex.ac.uk/linguistics/external/clmt/papers/theses/Alotaibi14Conditional.pdf (consulté le 06/04/2021).

Ayoub, Georgine. 2003. « Corrélation et rupture modales. Formes verbales et particules énonciatives dans les hypothétiques en arabe littéraire ». Lentin, Jérôme, & Lonnet, Antoine (eds), *Mélanges David Cohen. Études sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures, offertes par ses élèves, ses collègues, ses amis, présentés à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*. Paris : Maisonneuve & Larose. 29-45.

Benmoftah, Najah. 2016. *Des ligateurs de cause : étude contrastive entre le français parlé à Paris et l'arabe parlé à Tripoli (Libye). Propriétés syntaxiques et fonctionnements pragmatico-discursifs*. Thèse de Doctorat. Paris : Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.

Benmoftah, Najah, & Pereira, Christophe. 2018. « Les futurs en arabe de Tripoli (Libye) : temporalité, aspectualité et modalités ». Miller, Catherine, & Barontini, Alexandrine, & Germanos, Marie-Aimée, & Guerrero, Jairo, & Pereira, Christophe (eds), *Studies on Arabic Dialectology and Sociolinguistics. Proceedings of the 12th International Conference of AIDA held in Marseille from 30th May – 2nd June 2017*. Aix-en-Provence : Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman. <http://books.openedition.org/iremam/4869> (consulté le 06/04/2021).

Biṭunā, Gabriel. 2015. « The Conditional Clause in the Spoken Arabic of Siirt ». *Folia Orientalia*. LII. 63-74.

Brustad, Kristen. 2000. *The Syntax of Spoken Arabic. A Comparative Study of Moroccan, Egyptian, Syrian, and Kuwaiti Dialects*. Washington : Georgetown University Press.

- Caron, Bernard, & Lux, Cécile, & Manfredi, Stefano, & Pereira, Christophe. 2015. « The Intonation of Topic and Focus. Zaar (Nigeria), tamasheq (Niger), Juba Arabic (South Sudan) and Tripoli Arabic (Libya) ». 63-115. Mettouchi, Amina, & Vanhove, Martine, & Caubet, Dominique (eds), *Corpus-based Studies of Lesser-described Languages. The CorpAfroAs Corpus of Spoken AfroAsiatic Languages*. Amsterdam / Philadelphia. John benjamins Publishing Company.
- Caubet, Dominique. 2017. « A Tentative Description of Aspect and Modality in the Fezzan : W. and Ph. Marçais' Texts Revisited ». Ritt-Benmimoun, Veronika (ed), *Tunisian and Libyan Arabic Dialects: Common trends – Recent Developments – Diachronic Aspects*. Zaragoza : Prensas de la Universidad de Zaragoza. 327-350.
- Cerqueglini, Letizia. 2020. « Dialectal Conditional Clauses in Academic Arabic in Israel ». *Romano-Arabica*. XX. 125-134.
- Cesàro, Antonio. 1939. *L'arabo parlato a Tripoli*. Roma : Casa Editrice A. Mondadori.
- Comrie, Bernard. 1986. « Conditionals: A Typology ». Closs Traugott, Elizabeth, & Ter Meulen, Alice, & Snitzer Reilly, Judy, & Ferguson, Charles A. (eds), *On conditionals*. Cambridge : Cambridge University Press. 79-99.
- Corriente, Federico, & Pereira, Christophe, & Vicente, Ángeles. 2015. *Aperçu grammatical du faisceau dialectal arabe andalou. Perspectives synchroniques, diachroniques et panchroniques*. Berlin / Boston : De Gruyter.
- Culioli, Antoine. 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation. Tome 1. Opérations et représentations*. Paris : Ophrys.
- D'Anna, Luca. 2017. « On the Development of Conditional Particles in the Arabic Dialects of the Fezzān ». Ritt-Benmimoun, Veronika (ed), *Tunisian and Libyan Arabic Dialects: Common trends – Recent Developments – Diachronic Aspects*. Zaragoza. Prensas de la Universidad de Zaragoza : 351-370.
- Daix, David-Artur. 2019. « L'hypothèse en grec ancien ». https://greektranscoder.org/download/GREC_hypothese.pdf (consulté le 06/04/2021)
- Dallaji, Ines, & Gabsi, Ines, & Procházka, Stephan. 2018. « Conditional clauses in the Arabidialect of Tunis ». *Linguistic dynamics in the Greater Tunis Area: a corpus-based approach (TUNICO)*. <https://vicav.acdh.oeaw.ac.at/docs/TUNICO-conditionals-11-9-2018.pdf> (consulté le 06/04/2021)
- Dickins, James. 2012. « The Grammaticalization of *kān*, and Conditionnal Clauses in Sudanese Arabic ». *Grammaticalization in Semitic. Journal of Semitic Studies. Supplement* 29. 83-109.
- Edzard, Lutz. 2011. « Conditional Clause ». *Encyclopedia of Arabic Language and Linguistics*. Brill Online. http://dx.doi.org/10.1163/1570-6699_eall_EALL_SIM_000282 (consulté le 06/04/2021).
- Grigore, George. 2005. « Conditional Structures in Baghdadi Arabic ». *Revue Roumaine de Linguistique*. L. 3-4. 273-281.
- Grigore, George. 2008. « Conditional Structures in Mardini Arabic ». *Zeitschrift für Arabische Linguistik*. 49. 63-78.
- Halloun, Moin. 2008. « New Functions of the Conditional Sentence in Modern Arabic ». *Zeitschrift für Arabische Linguistik*. 49. 25-44.
- Henkin, Roni. 2000. « Pragmatics of Conditionality in Negev Bedouin ». Mifsud, Manwel (ed), *Proceedings of the Third International Conference of AĪDA Association Internationale de Dialectologie Arabe held in Malta 29 March – 2 April 1998*. Tas-Sliema : Salesian Press. 9-14.
- Iannotta, Elpidio. 1933. *L'arabo parlato in Cirenaica. Nozioni di grammatica – Vocaboli vari – Saggio di composizioni beduine in prosa e in versi*. Bengasi : Tipografia Fratelli Pavone.
- Ingham, Bruce. 1991. « Subordinate Clauses of Time and Condition in Bedouin Dialects ». *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*. 54 (1). 42-62.
- Jalonen, Jënni. 2017. *Conditional Constructions in Damascus Arabic: Form and Meaning*. Bachelor Thesis. Uppsala University.

- Jastrow, Otto. 2013. « Grammaticalizations based on the verb *kāna* in Arabic dialects ». Holes, Clive, & De Jong, Rudolph (eds), *Ingham of Arabia. A Collection of Articles Presented as a Tribute to the Career of Bruce Ingham*. Leiden / Boston : Brill. 109-118.
- Kumakiri, Taku. 2011. « Conditional Sentences in the Arabic Dialect of Tunis ». *Genko Kenkyu*. 143. 148-153.
- Kumakiri, Taku. 2013. « Epistemic Modality and Conditional Sentence: On the Presentative Particle of an Arabic Dialect of Tunis (Tunisia) ». *Tokyo University Linguistic Papers (TULIP)*. 33. 155-173. https://repository.dl.itc.u-tokyo.ac.jp/?action=repository_action_common_download&item_id=27519&item_no=1&attribute_id=19&file_no=1 (consulté le 06/04/2021).
- Larcher, Pierre. 2003. « Les systèmes hypothétiques en *law* de l'arabe classique ». *Bulletin d'Études Orientales*. LV. 265-285.
- Larcher, Pierre. 2009. « Les systèmes conditionnels en *'in* de l'arabe classique ». *Bulletin d'Études Orientales*. LVIII. 205-232.
- Lazard, Gilbert. 1998. « L'expression de l'irréel : essai de typologie ». Kulikov, Leonid, & Vater, Heinz (eds), *Typology of Verbal Categories. Papers Presented to Vladimir Nedjalkov on the Occasion of his 70th Birthday*. Berlin : De Gruyter. 237-248.
- Marçais, Philippe. 1952. *Le parler arabe de Djidjelli (Nord constantinois, Algérie)*. Paris : Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve.
- Marçais, Philippe. 2001. *Parlers arabes du Fezzân. Textes, traductions et éléments de morphologie rassemblés et présentés par Dominique CAUBET, Aubert MARTIN et Laurence DENOOZ*. Genève : Librairie Droz.
- Miyamoto, Masayuki. 宮本雅行. 2010. « ハッサーニーヤ語における仮定文の形式について » [Hassānīyago ni Okeru Kateibun no Keishiki ni Tsuite = Sur les propositions conditionnelles en Hassānīya]. *Gengo Kenkyū* 言語研究. 138. 149-161. http://www.ls-japan.org/modules/documents/LSJ_papers/journals/138_miyamoto.pdf (consulté le 06/04/2021).
- Morel, Mary-Annick, & Danon-Boileau, Laurent. 1998. *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*. Paris : Ophrys.
- Owens, Jonathan. 1984. *A Short Reference Grammar of Eastern Libyan Arabic*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz.
- Panette, Ester. 1943. *L'arabo parlato a Bengasi. Vol. II. Grammatica*. Roma : La Libreria dello Stato.
- Peled, Yišay. 1987. « "Conditional Sentences without a Conditional Particle" in Classical Arabic Prose ». *Zeitschrift für Arabische Linguistik*. 16. 31-43.
- Peled, Yišay. 1992. *Conditional Structures in Classical Arabic*. Wiesbaden : Otto Harrassowitz.
- Pereira, Christophe. 2008. « Aperçu du système aspecto-temporel du parler arabe de Tripoli (Libye) ». Procházka, Stephan, & Ritt-Benmimoun, Veronika (eds), *Between the Atlantic and Indian Oceans. Studies on Contemporary Arabic Dialects. Proceedings of the 7th AIDA Conference, held in Vienna from 5-9 September 2006*. Wien / Berlin : LIT. 329-348.
- Pereira, Christophe. 2010. *Le parler arabe de Tripoli (Libye)*. Zaragoza : Instituto de Estudios Islámicos y del Oriente Próximo.
- Ritt-Benmimoun, Veronika. 2020. « Conditional Structures in South Tunisian Bedouin Dialects ». *Mediterranean Language Review*. 27. 29-59.
- Roth, Arlette. 2003. « Le conditionnel dans le parler arabe de Kormakiti (Chypre) ». Matériaux pour la comparaison. Ferrando, Ignacio, & Sánchez Sandoval, Juan José (eds), *AIDA 5th Conference Proceedings. Cádiz, September 2002*. Cádiz : Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cádiz. 89-101.
- Sayah, Mansour. 2005. *La phrase hypothétique en arabe tunisien. Les mécanismes linguistiques*. Numéro spécial de la revue *Synergies monde arabe*. Sylvains les Moulins : Gerflint.
- Sartori, Manuel. 2009. « L'évolution des conditionnelles en arabe égyptien contemporain ». *Bulletin d'Études Orientales*. LVIII. 233-256.

- Sartori, Manuel. 2010. « Pour une approche *relationnelle* de la conditionnelle en arabe littéraire moderne ». *Arabica*. 57 (1). 68-98.
- Sartori, Manuel. 2015. « Les emplois du tour *kāna... sa-/sawfa yaf'alu* en arabe écrit contemporain ». *Annales islamologiques*. 49. 193-220.
- Stumme, Hans. 1898. *Märchen und Gedichte aus der Stadt Tripolis in Nordafrika*. Leipzig : J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung.
- Taine-Cheikh, Catherine. 2014. « Du verbe à la conjonction. Quelques cas de grammaticalisation de *kān* dans les dialectes arabes ». Durand, Olivier, & Langone, Angela Daiana, & Mion, Giuliano (eds), *Alf lahğa wa lahğa. Proceedings of the 9th Aida Conference*. Wien / Berlin : LIT. 423-438.
- Thompson, Sandra A., & Longacre, Robert E., & Hwang, Shin Ja J. 2007. « Conditional clauses ». Shopen, Timothy (ed), *Language Typology and Syntactic Description. Volume II: Complex Constructions*. Cambridge / New York : Cambridge University Press. 255-262.
- Trombetti, Alfredo. 1912. *Manuale dell'arabo parlato a Tripoli. Grammatica, Letture e vocabolario*. Bologna : Libreria L. Beltrami.
- Vairel, Hélène. 1982. « Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français : la valeur de *si A, B* ». *L'Information Grammaticale*. 14. 5-10.
- Vanhove, Martine. 2002. « Conditionnelles et concessives en arabe de Yafi' (Yémen) ». Werner, Arnold, & Bobzin, Hartmut (eds), „*Sprich doch mit deinen Knechten aramäisch, wir verstehen es!*“ 60 Beiträge zur Semistik. Festschrift für Otto Jastrow zum 60. Geburtstag. Wiesbaden : Harrassowitz Verlag. 755-775.
- Vlăsceanu, Luciana Corina. 2014. Conditionals in Arabic Spoken in Bayt Lif (Lebanon). Durand, Olivier, & Langone, Angela Daiana, & Mion, Giuliano (eds), *Alf lahğa wa lahğa. Proceedings of the 9th Aida Conference*. Wien / Berlin : LIT. 439-447.
- Xrakovskij, Victor S. 2005. *Typology of Conditional Constructions*. München : LINCOM.
- Yoda, Sumikazu. 2005. *The Arabic Dialect of the Jews of Tripoli (Libya)*. Wiesbaden : Harrassowitz Verlag.
- Ziagos, Sandra. 2016. *Konditionalgefüge: Eine Studie zum marokkanischen Arabisch*. Thèse de Doctorat. Graz : Universität Karl Franzens.

AUTEUR

Christophe PEREIRA

INALCO – LACNAD (Paris) - christophe.pereira@inalco.fr